

UPERGY
Société anonyme au capital de 2.886.039,93 €
Siège social : 11 C, rue des Aulnes, 69410 Champagne au Mont d'Or
409 101 706 R.C.S. Lyon

Texte du projet de résolution présenté par un actionnaire et point ajouté à l'ordre du jour à sa demande
Et commentaire du Conseil d'administration

La société DUPARFI SA, dont le siège social est sis 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, a demandé l'inscription à l'assemblée d'un point et d'une résolution relative à la :

« Révocation de Monsieur Roland TCHENIO de ses fonctions d'administrateur au Conseil d'administration »

Pour le motif suivant : «

« Il est rappelé que conformément au règlement intérieur de la société UPERGY (Article 3.2) qui reprend un formulation habituelle « un administrateur est réputé indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec l société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Or, il apparaît que son indépendance pose question dans la mesure où les relations particulières qu'il entretient avec la famille BUFFELARD s'avèrent à ce jour altérer son jugement et nuisent aux prises de décision en toute impartialité.

En outre, au regard des préconisations du code Middlenext, la durée des mandats des administrateurs, et notamment des administrateurs indépendants, doit être de durée raisonnable (4 ans sont préconisés).

La durée légale maximale de 6 ans renouvelable, instituée par les statuts de la société paraît trop longue notamment pour les administrateurs dits indépendants.

Il apparaît donc souhaitable de mettre un terme à son mandat et d'envisager prochainement une réflexion approfondie sur l'équilibre du conseil d'administration et la durée des mandats des administrateurs dans l'intérêt de la société.

Le Conseil d'administration réuni le 3 mai 2019, après délibérations, a décidé à la majorité de ne pas agréer cette résolution et a donné consigne à son PDG de voter contre celle-ci.